

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

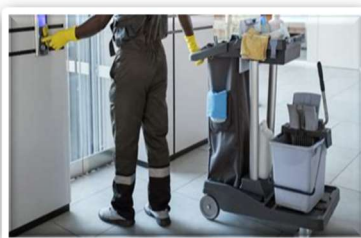
du

CAP

PROPRETÉ ET

PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS

« PPB »



Une évolution du référentiel pour répondre à de nouveaux enjeux - Une rénovation de filière	3
Présentation du nouveau référentiel - Définition de l'emploi - Cadre général de la formation - Réflexion menée pour la construction du référentiel - La présentation des 2 blocs de compétences - Les éléments de nouveautés	4
Le plan prévisionnel de formation (PPF)	8
L'approche pédagogique - À partir de la compétence - À partir du contexte - Les contextes professionnels - La situation professionnelle - Exemples de contextes et situations : o 1er contexte en lien avec le bloc 1 o 2ième contexte en lien avec le bloc 2	9
L'apprentissage par simulation - Exemple de simulation en bionettoyage d'une chambre hospitalière	24
La certification - Tableau synthétique des épreuves professionnelles - Exemple de fiches descriptives EP2 partie B à mettre en œuvre en formation - Grilles de formation et de certification - Absence au CCF	27 30
Le développement des compétences langagières - Les compétences langagières : quels enjeux ? - Quelques démarches envisageables pour développer les compétences langagières en classes	32
La prise en compte des compétences psychosociales - Définition - CPS et voie professionnelle	34
Les risques professionnels - Documents INRS - SST, PRAP, Habilitation électrique - Risques liés au travail avec un robot	36
PFMP - Organisation et suivi des PFMP - PFMP et handicap - PFMP à l'étranger	37
L'intérêt du livret de formation Livret de formation, livret de suivi, livret scolaire	42
Équipements	44
Conclusion	45
Ressources utiles à la mise en œuvre du CAP PPB - Parcours avenir - Textes réglementaires - CAP 1, 2, 3 ans - CUA - Grilles	46
Ressources de la FEP - Documents, Sitothèque	49

Une évolution du référentiel pour répondre à de nouveaux enjeux

Le CAP est le premier niveau de diplôme formant aux compétences socles de la filière propreté. Il peut permettre une insertion professionnelle directe ou différée via une spécialisation courte (CAP +1). Les différents diplômes de la filière Propreté et Environnement ont été rénovés de façon à mieux articuler les différents niveaux de certification et à favoriser la poursuite d'études.

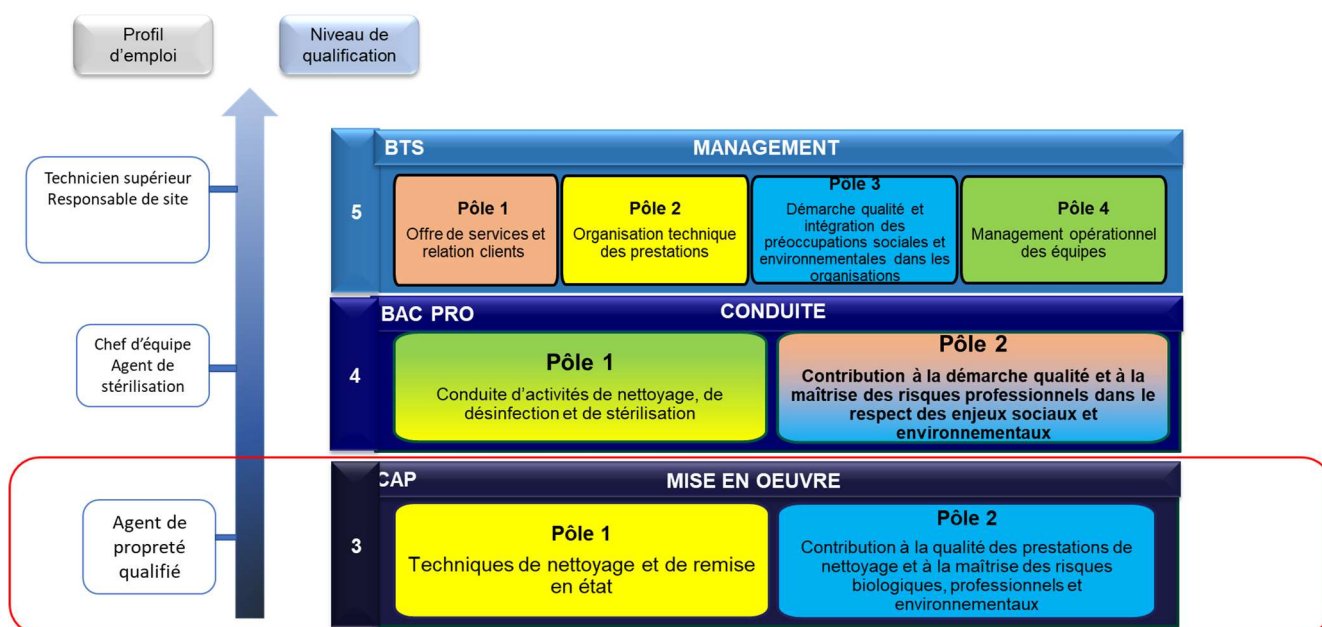
Plusieurs objectifs ont été visés dans la réécriture de ces diplômes :

- Répondre aux besoins conséquents en main d'œuvre ;
- Rendre plus attractifs les métiers de la filière ;
- Mettre en adéquation les référentiels avec les niveaux de qualification et les compétences métiers ;
- Adapter les référentiels aux évolutions technologiques et aux transitions écologique et numérique ;
- Adapter les référentiels aux évolutions réglementaires en environnement et en sécurité (QHSE) ;

Des objectifs spécifiques ont été ciblés pour la rénovation du référentiel du CAP et en lien avec les demandes des branches professionnelles et l'évolution des métiers ;

- Une formation qui doit permettre une insertion sociale et professionnelle en développant notamment les compétences langagières et les compétences psychosociales du public fragile accueilli ;
- L'adaptation à différents types d'environnement professionnel ;
- Une sensibilisation obligatoire aux environnements à risques ;
- Une formation à la démarche de prévention aux risques professionnels (PRAP, SST, habilitation aux risques électriques...) ;
- La prise en compte des attitudes professionnelles attendues dans le secteur en adaptant sa communication aux différents types d'interlocuteurs.

Une rénovation de filière



Le titulaire du CAP est un expert en techniques de propreté. Les savoir-faire, les savoir-être et les connaissances acquises en CAP lui confèrent un socle sur lequel vont pouvoir se développer les compétences spécifiques du baccalauréat professionnel HPS. L'expérience acquise en entreprise durant la formation lui permet de développer des compétences relationnelles, d'acquérir une posture professionnelle et des attitudes de communication avec différents types de personnes.

Présentation du nouveau référentiel

Définition de l'emploi

Le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle « propreté et prévention des biocontaminations » est une certification attestant de la maîtrise des techniques de nettoyage, de désinfection appliquée à différents environnements. Par ces activités, le ou la titulaire du diplôme concourt à l'amélioration du cadre de vie, notamment au travail et à la maîtrise des risques sanitaires en luttant contre les biocontaminations.

Cadre général de la formation : Horaires d'enseignement en CAP ¹

En application des dispositions de l'arrêté du 23 novembre 2023 fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle, la spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » est rattachée au groupement 1.

Pour les candidats relevant de la voie scolaire, la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est de 14 semaines sur un cycle de 2 ans.

	Première année			Deuxième année			Total sur 2 ans
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe réduit (a)	
Enseignements professionnels	551			494			1 045
Enseignements professionnel (EP)	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
EP et français en co-intervention(b)	43,5	43,5		39	39	0	82,5
EP et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5		39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention santé environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
Enseignements généraux	246,5			221			467,5
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Maths - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101,5	43,5 (d)	58	91	39	52	192,5
Total	899			806			1705
PFMP	6 à 8 semaines			6 à 8 semaines			14 semaines

(a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.

(b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

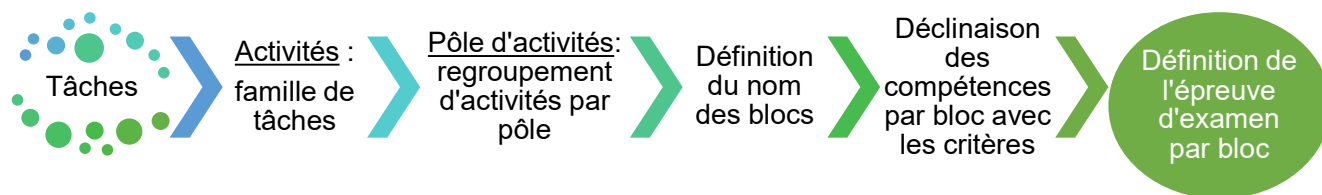
(d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.

Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h).

1 : Arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle paru au bulletin officiel n° 1 du 3-1-2019

Réflexion menée pour la construction du référentiel

Le référentiel est composé du référentiel d'activités professionnelles (RAP), du référentiel de compétences (RC) et du référentiel d'évaluation (RE).



On trouve 2 pôles d'activités, déclinés en 7 activités puis en compétences, conformément à la réglementation en vigueur.

Les deux pôles d'activités définis pour ce CAP concernent d'une part la réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état et d'autre part la contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux. Si les techniques du pôle 1 reprennent, de façon actualisée, pour la plupart celles de l'ancien référentiel, la formation à ces techniques devra évoluer de façon à intégrer les attendus du pôle 2 afin de répondre aux évolutions de ce nouveau référentiel.

Pôles d'activités	Activités	
Pôle 1 Techniques de nettoyage et de remise en état	1 A	Identification des activités à mettre en œuvre
	1 B	Réalisation de l'état des lieux
	1 C	Organisation de l'activité en fonction de l'intervention à effectuer
	1 D	Mise en œuvre des opérations d'entretien manuelles, mécanisées et robotisées
	1 E	Mise en œuvre des opérations de remise en état manuelles et mécanisées
	1 F	Mise en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau des matériels et des équipements
	1 G	Réalisation d'autocontrôles
Pôle 2 Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux	2 A	Mise en œuvre de techniques de bionettoyage
	2 B	Adaptation des modalités d'intervention selon le secteur à risques
	2 C	Intégration de la transition écologique dans les activités
	2 D	Application des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail
	2 E	Communication professionnelle avec la hiérarchie, l'équipe, les clients et les usagers
	2 F	Contribution à la démarche qualité mise en œuvre dans l'entreprise
	2 G	Mise en œuvre de services connexes et associés

Blocs de compétences	Compétences	
BLOC 1 Réaliser les techniques de nettoyage et de remise en état	C1.1	Organiser son intervention professionnelle
	C1.2	Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles
	C1.3	Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées
	C1.4	Superviser des opérations de nettoyage robotisées
	C1.5	Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées
	C1.6	Mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau
BLOC 2 Contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux	C2.1	Réaliser des techniques de bionettoyage
	C2.2	Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail
	C2.3	Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail
	C2.4	Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité
	C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

La présentation des 2 blocs de compétences

Bloc 1 Réaliser les techniques de nettoyage et de remise en état

Bloc 2 Contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

Les blocs de compétences prennent en compte les évolutions récentes et à venir du métier. L'agent de propreté doit maîtriser désormais tant les techniques socles d'entretien, de remise en état et de bionettoyage que contribuer, à son niveau, à la démarche qualité dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'économie.

Afin de développer l'attractivité du métier, les entreprises de propreté proposent dorénavant des prestations en journée et à temps complet avec la présence possible de salariés, d'usagers y compris ceux en situation de handicap et d'autres entreprises avec lesquelles ils vont devoir entrer en relation. Cette nouvelle organisation nécessite le développement de compétences de communication notamment les compétences langagières.

Le référentiel vise à former des agents polyvalents capables de s'adapter tant à des situations de travail variées qu'à des environnements à risques (à fortes contaminations particulières, biologiques, chimiques) grâce au développement de compétences spécifiques.

Le référentiel intègre la nécessaire prise en compte de la transition écologique.

Toutes les compétences devront être systématiquement développées dans les situations d'apprentissage proposées.

Si les 2 blocs sont distincts au niveau de la certification, il est nécessaire de les travailler conjointement durant toute la formation. Les compétences ciblées peuvent relever des 2 blocs en fonction du contexte professionnel support de la situation d'apprentissage.

Les éléments de nouveautés

Le nouveau référentiel prend en compte le développement :

- des **robots** et des **cobots** dans la pratique professionnelle, leur programmation et la **maintenance de premier niveau associées**,
- des **outils numériques** en communication, en traçabilité et en planification,
- de la **contribution à la démarche qualité** mise en œuvre dans l'entreprise,
- de l'élévation du niveau d'exigence en matière de **communication orale et écrite**,
- des attentes des entreprises relatives à la **posture professionnelle** et à la capacité de **s'adapter** à des contextes variés,
- de la mise en place de la **transition écologique**.

Cobotique et robotique : enjeux, formation

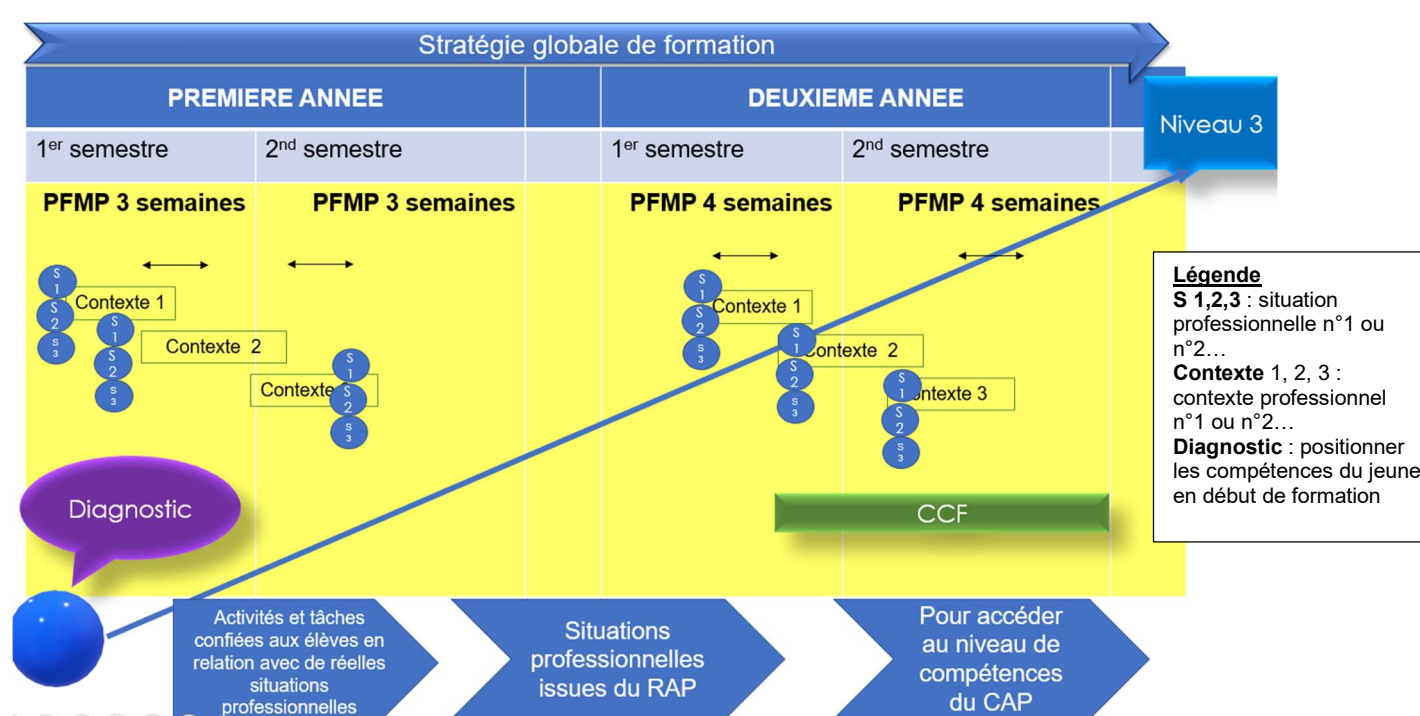
Les robots industriels utilisés pour réaliser des activités de nettoyage sont en plein essor. À la demande d'innovation des clients, les entreprises de nettoyage s'équipent en machines autonomes et mettent en place une cobotique sur leurs sites d'intervention. Les agents de propreté sur ces sites sont formés pour le suivi et la maintenance de premier niveau de ces machines par les fournisseurs. Les apprenants en CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations devront être initiés à la conduite (ou à la gestion) de ces nouvelles machines au cours de leur formation.

Le plan prévisionnel de formation (PPF)

Il s'agit d'organiser en équipe pédagogique la formation sur les 2 années du cycle. L'acquisition des compétences doit se concevoir dans le temps, en tenant compte des différents lieux de formation : établissement et milieu professionnel. Cette formalisation doit être le fruit de la réflexion d'une équipe pédagogique, prenant en compte l'apport de chaque discipline dans le développement des compétences. Le PPF place l'élève au cœur des apprentissages en donnant du sens aux enseignements. Il intègre les séquences de co-intervention ainsi que la réalisation du chef d'œuvre.

La démarche d'élaboration du plan prévisionnel de formation implique :

- une anticipation du projet à l'année n-1 ;
- un travail en équipe pluridisciplinaire ;
- la prise en compte du calendrier scolaire ;
- la prise en compte des objectifs de formation en milieu professionnel et leur exploitation ;
- la prise en compte de la semaine d'intégration, des tâches confiées et des compétences travaillées en PFMP ou des temps de formation en entreprise pour les apprentis ;
- l'intégration des périodes de contrôle en cours de formation (CCF) ;
- l'évaluation jalonnée et le suivi de l'acquisition progressive des compétences.



L'enseignement professionnel est assuré par un **enseignant PLP biotechnologies santé environnement**.

Le professeur en charge des techniques professionnelles et des compétences qui y sont liées assure **obligatoirement** l'enseignement des savoirs associés en lien avec ces techniques.

Les enseignements ne doivent pas être répartis par bloc.

Les techniques professionnelles et la réglementation sont en constante évolution et nécessitent une veille technologique par les enseignants. Nous rappelons que l'**actualisation** des connaissances et des savoir-faire des enseignants est indispensable. Elle pourra se faire notamment par des **immersions en milieu professionnel**.

Chaque enseignant doit suivre l'avancée effective du PPF en intégrant les réajustements éventuels effectués afin de s'assurer qu'en fin de formation l'ensemble des compétences a été travaillé. Le PPF peut être différencié selon le parcours de formation de chaque apprenant.

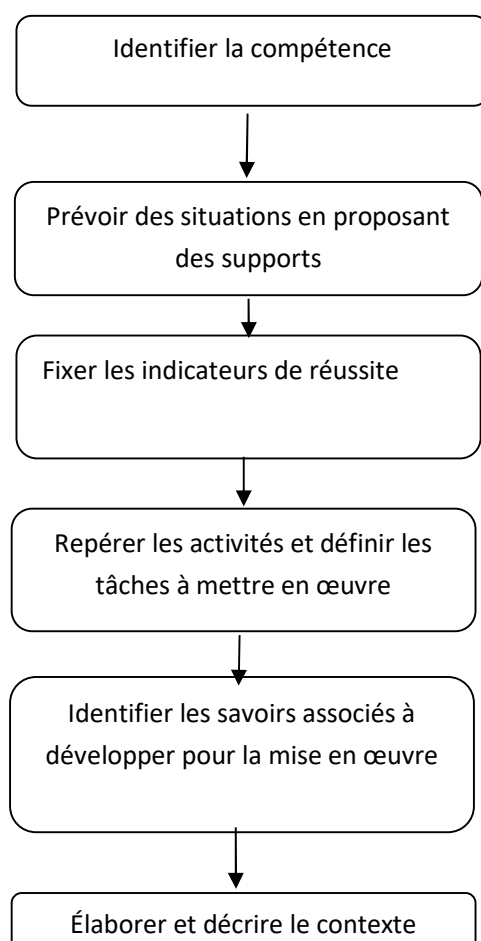
Points de vigilance sur le PPF :

- Le PPF n'est pas figé sur le cycle de formation, il s'adapte aux opportunités et aux projets, aux partenariats tissés avec les entreprises et à l'acquisition progressive des compétences des élèves.
- Le PPF doit tenir compte de la différenciation pédagogique et peut s'envisager sur 3 années de CAP pour les élèves les plus fragiles.

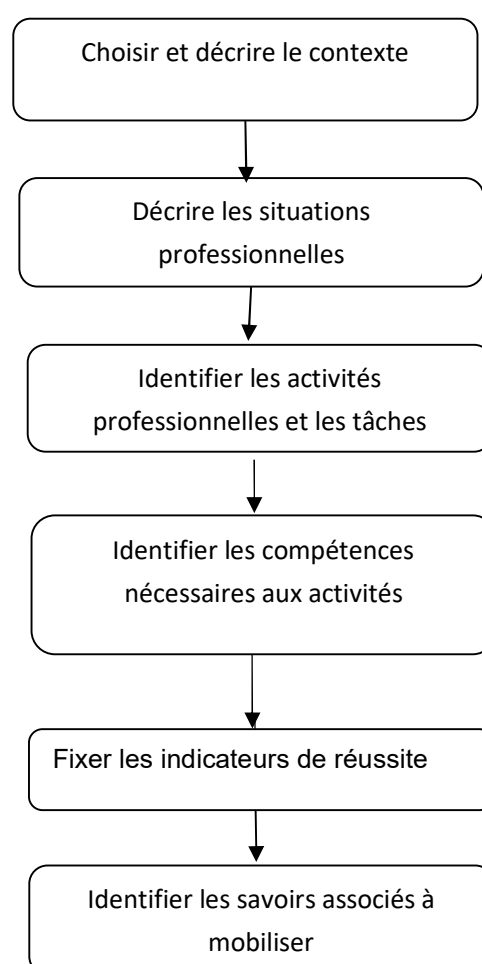
([Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans](#))

L'approche pédagogique à mettre en œuvre doit identifier la ou les compétences (2 ou 3 maximum) à travailler et à évaluer. Voici 2 démarches pédagogiques possibles :

1- Partir de LA COMPÉTENCE



2- Partir du CONTEXTE



La pédagogie de projet reste une approche pertinente. Elle est motivante pour les élèves et est mise en œuvre dans le cadre du chef d'œuvre.

Le PPF privilégie une approche par compétences développées au travers de contextes et de situations professionnelles.

Une démarche pédagogique par compétences est attendue ; l'entrée uniquement par les savoirs est à proscrire.

Les contextes professionnels

Le contexte professionnel décrit le milieu, l'environnement professionnel dans lequel l'élève évolue en lien avec les secteurs professionnels ciblés par le diplôme. Les différents contextes sont choisis par l'équipe ; ils prennent appui sur des entreprises ou structures réelles et **identifiables par les élèves** (visites d'entreprise, lieux de PFMP...).

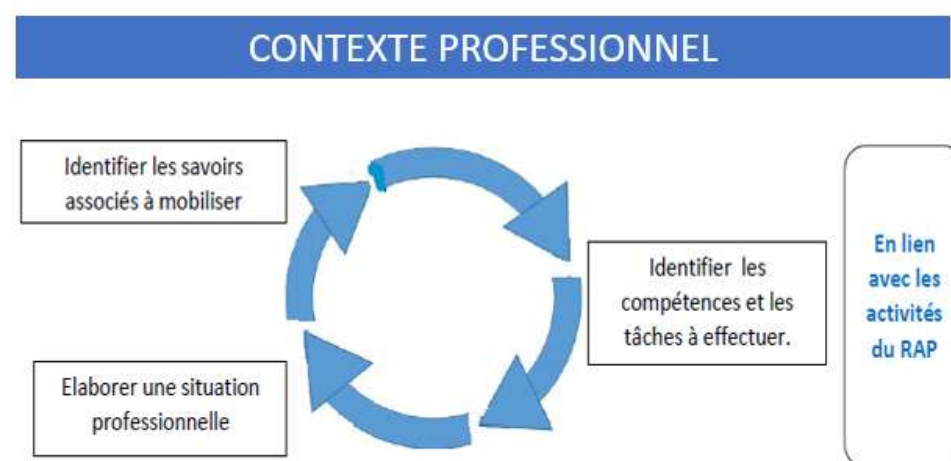
Sur l'ensemble de la formation, il est nécessaire de varier les contextes afin de faire découvrir aux élèves les différents secteurs concernés par le diplôme. Les contextes professionnels proposés n'excéderont pas 6 à 7 semaines.

Tout document fourni aux élèves dans le cadre d'un contexte professionnel doit faire l'objet d'une exploitation pédagogique et d'une autorisation préalable de l'entreprise. Ainsi d'un contexte à l'autre, des documents différents seront proposés selon les savoirs, savoir-faire et attitudes visés.

La situation professionnelle

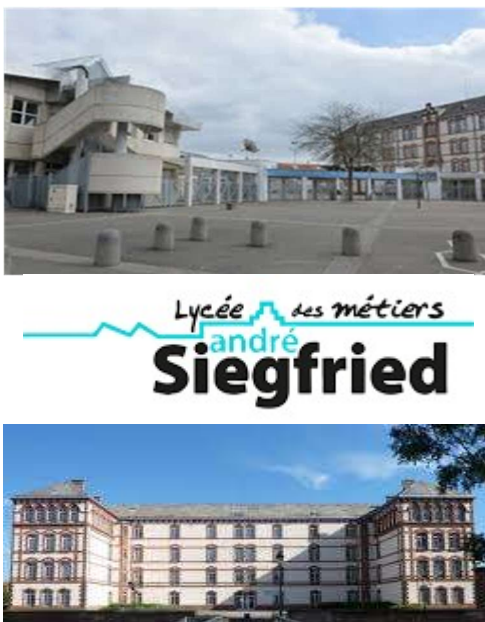
Elle précise la situation de travail dans laquelle l'élève est amené à effectuer sa prestation. Elle doit permettre la réalisation de tâches ou d'activités en mentionnant ce qui est à réaliser dans les conditions de travail décrites. Elle prend appui sur le référentiel des activités professionnelles et permet de susciter des interrogations. Elle met l'élève en situation d'analyse, de réalisation, de réflexion. Les situations professionnelles évoluent pour permettre à l'élève de devenir de plus en plus autonome. Celles-ci peuvent prendre en compte les prérequis ou mobiliser des compétences acquises antérieurement au lycée ou en PFMP.

La formulation de la situation placera de plus en plus l'élève en position d'agent, d'employé ...plutôt qu'en position de stagiaire afin qu'il se projette réellement comme futur professionnel.



Les compétences développées dans les blocs sont complémentaires, certaines sont mobilisables d'un bloc à l'autre, par exemple :

- la démarche qualité, la traçabilité, la communication professionnelle, la prise en compte de la transition écologique
- les attitudes professionnelles, les compétences psychosociales (CPS)
- les compétences numériques

	CONTEXTE PROFESSIONNEL	CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations
<u>PRÉSENTATION DU LYCEE A. SIEGFRIED DE HAGUENAU</u> Le lycée A. Siegfried se situe en plein cœur de la commune de HAGUENAU, au 12 rue des Dominicains. Il se compose d'une partie Lycée Professionnel et d'une Unité de Formation pour Apprentis soit près de 1200 élèves et apprentis qui sont présents dans l'établissement quotidiennement. Quelques 700 élèves fréquentent les 3 bâtiments du lycée : bâtiments A et B réservés principalement à l'enseignement, l'administration, la gestion ; bâtiment C à la restauration et à l'activité sportive. La filière propreté et l'ULIS occupent le 1^{er} étage du bâtiment A avec le CDI. 		

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes nouvellement affecté(e) comme agent d'entretien polyvalent au lycée Siegfried de Haguenau.

Vous travaillez de 7h15 à 11h15 et de 11h45 à 14h45.

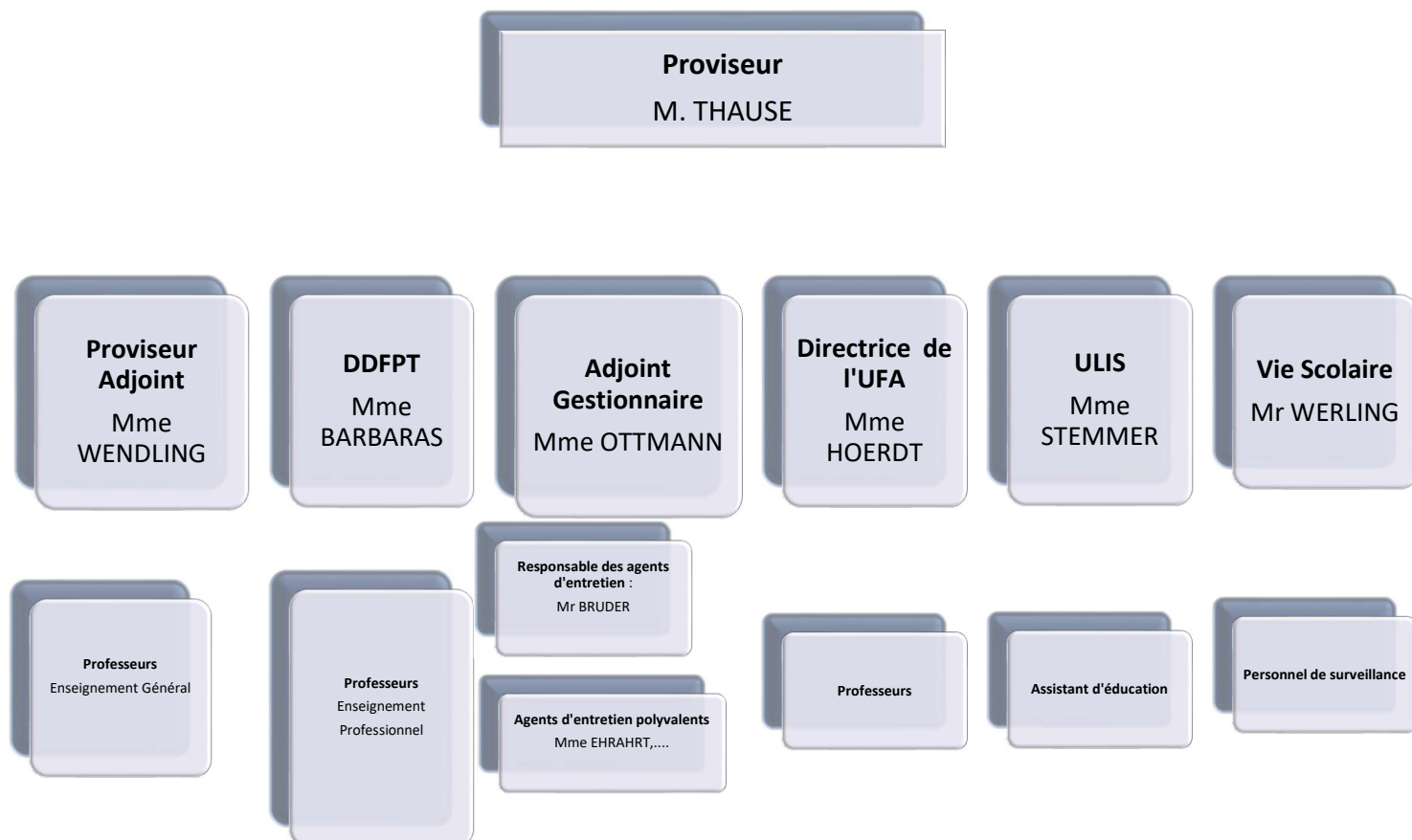
Mme OTTMANN, la gestionnaire du lycée vous a notamment affecté avec les agents d'entretien polyvalents du Bâtiment A.

Avec Mme EHRHARDT, votre binôme, vous assurez l'entretien courant : dépoussiérage humide et lavage manuel des espaces de circulation (couloirs) du 1^{er} étage.

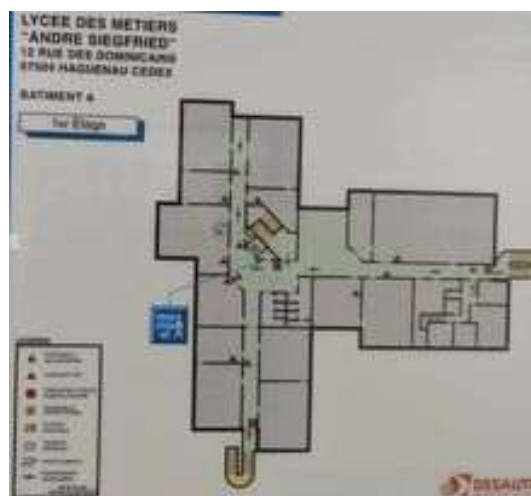
1^{er} contexte de l'année en première année de CAP

BLOC 1 : Réaliser les techniques de nettoyage et de remise en état : ENTRETIEN COURANT MANUEL			
Compétences		Indicateurs d'évaluation	Savoirs associés et supports de cours
C1.1	Organiser son intervention professionnelle	Identification pertinente des personnes ressources	- Secteurs professionnels - Organigramme (Organigramme du lycée) - Photo et Plan (Plan de l'étage) - Document professionnel : (Fiche de poste d'un agent d'entretien) - Produit d'entretien : le détergent (FT et FDS) - Matériel d'entretien courant manuel (Photos du matériel)
		Repérage exact des circuits et/ou des circulations	
		Prise en compte de la nature des salissures, des dégradations, des dysfonctionnements, des revêtements et des matériaux	
		Chronologie pertinente des activités en tenant compte des contraintes liées à l'occupation des locaux, au temps imparti, aux installations à disposition	
		Préparation conforme des matériels, des produits et des consommables	
		Balisage conforme du lieu d'intervention	
C1.2	Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles	Réalisation conforme d'un dépoussiérage manuel	- Techniques professionnelles (Protocoles de dépoussiérage et de lavage manuel)
		Réalisation conforme d'un lavage manuel des sols	
BLOC 2 : Contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux			
Compétences		Indicateurs d'évaluation	Savoirs associés et supports de cours
C2.3	Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail	Utilisation des moyens de prévention et de protection individuelle et collective	Mesures de prévention dont signalisation (EPC : panneaux de signalisation)
		Signalisation et balisage conformes de la zone d'intervention	

Document 1 : Organigramme du Lycée Siegfried



Document 2 : Photo et plan du couloir du 1^{er} étage du bâtiment A du Lycée Siegfried





FICHE DE POSTE 2024 AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Informations relatives au poste

Numéro de poste 0000001068
Classification RIFSEEP R-Opérationnels

Informations relatives à l'agent

Nom Prénom Mme EHRHARDT
Affectation DGS
TERR. MAIS. SAVERNE HAGUENAU
LPE SIEGFRIED HAGUENAU AGENT D'ENTRETIEN
Grade de l'agent Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement

Composition du poste

<u>Domaine lié au métier principal</u>	<u>Métier de rattachement (référentiel des métiers)</u>
Domaine : ENTRETIEN	<u>Principal</u> : Agent d'entretien des locaux <u>Secondaire</u> : Agent de restauration

Environnement de travail

<u>Périmètre d'intervention</u> : établissement d'enseignement
<u>Télétravail</u> : poste non éligible
<u>NBI</u> : poste non éligible

Missions du poste

- Liées au métier principal : (non modifiable) : effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux du patrimoine de la collectivité
- Liées au métier secondaire : (non modifiable) : participe aux activités de production des repas, aux missions de réception, distribution et de service des repas, d'accompagnement des usagers et d'entretien des matériels et des locaux de restauration

Activités du poste

- Liées au métier principal :
 - o Réaliser l'entretien courant ainsi que la remise en état périodique des locaux
 - o Trier et évacuer les déchets courants
 - o Veiller à l'approvisionnement en matériel et en produits de services
 - o Vérifier le bon état du matériel utilisé et signaler tout dysfonctionnement
 - o Transmettre les informations et communiquer sur les réalisations
 - o Repérer les dysfonctionnements et les faire remonter à sa hiérarchie
 - o Assurer l'entretien du matériel utilisé

Compétences principales requises pour exercer le poste

<u>Savoirs</u>	<u>Savoir-faire</u>	<u>Savoir-être</u>
Connaissance du cadre juridique et réglementaire du domaine concerné Connaissances techniques liées à son domaine d'intervention Maîtrise du matériel et des produits Technique de nettoyage, entretien, tri Lecture de la notice d'emploi (fiche technique) Notion de pourcentage, proportion et dosage Hygiène, désinfection, sécurité Procédure de signalisation du danger (fiche de données sécurité) Maintenance et entretien du matériel	Organisation méthodique du travail et gestion du temps Savoir rendre compte à sa hiérarchie Rigueur	Efficacité Capacité à travailler en équipe

Document 4 : Photos du matériel d'entretien courant du Lycée Siegfried

(Balai trapèze - gaze, balai rasant - bandeau de lavage, chariot de lavage, produit détergent, panneau signalisation)



Document 5 : Fiche technique et Fiche de Données sécurité d'« HYPRONORM GREEN » (Détergent neutre parfumé)

hypronorm Green

Détergent neutre parfumé

1 2 3 4

ETAPES

La Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green est un produit pour le nettoyage et l'entretien de tous types de revêtements protégés ou non, lavables à l'eau.

Le Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green est un produit à base d'eau. C'est la garantie d'un produit sans danger et respectueux de l'environnement. Conforme aux exigences de l'écocycle, c'est pourquoi il est exempt de charges toxiques, des critères de performance rigoureux, une biodegradabilité ultra-rapide et une absence de danger. 100% recyclable. Le respect de l'environnement est une responsabilité de chacun d'entre nous à chaque instant.

Propriétés principales

La formule du Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green est spécialement conçue pour nettoyer efficacement les sols sans abîmer les couches de protection. Le Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green est aussi un nettoyant doux qui ne ternit pas les surfaces et ne laisse aucune trace.

Précautions d'emploi

Le Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green est un produit à base d'eau. C'est la garantie d'un produit sans danger et respectueux de l'environnement. Conforme aux exigences de l'écocycle, c'est pourquoi il est exempt de charges toxiques, des critères de performance rigoureux, une biodegradabilité ultra-rapide et une absence de danger. 100% recyclable. Le respect de l'environnement est une responsabilité de chacun d'entre nous à chaque instant.

Caractéristiques

Aspect : Liquide vert parfumé
pH : 8,5
Densité : 1,016 g/cm³

Conditionnement

Contenir de 5 à 10 l.

Legislation

Conforme à la réglementation en vigueur. Plus pour d'informations sur le label européen de l'écocycle, visitez le site : www.ecocycle.fr

Conseils d'utilisation et dosage

Lavage manuel : Diluer dans un seau de 5 l, d'eau tiède le Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green à raison de 25 à 40 ml et nettoyer avec une brosse ou un chiffon doux. Rincer à l'eau claire.

Lavage machine : Diluer le Détergent neutre parfumé Etape 4 Hypronorm Green à raison de 0,3% à 1,2% en eau. Rincer à l'eau claire. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Info Qualité Produit : Pro Hygiene Service - Service 324 - 0457 074 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

Édition: 00
Doc 2011/03/10
Page 1/1

HYPRONORM GREEN DÉTERGENT NEUTRE PARFUMÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM COMMERCIAL : HYPRONORM GREEN DÉTERGENT NEUTRE PARFUMÉ

CODE FORMULE : 1205

DESCRIPTION/EMPLOI : Nettoyant sol

DISTRIBUTEUR : PRO HYGIENE SERVICE

ADRESSE : Sarla 524

WEBSITE : 0457 074 100

E-MAIL : info@hypronorm.fr

TEL : 02 42 10 70 70

FAX : 01 56 70 14 70

TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

Centre Antipoison/Intoxication : +33 1 70 245 245

Centre Antipoison et de Toxicologie de Nancy : +33 3 8332 3636

N° 01 56 70 14 70

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX

Selon Texte OCSE 406-410 : pas de classification.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PRODUTS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC.	SYMB(OL)	PHRASE(S) R
2-Butoxy-2-propyl-1-méthyle	5121-88-8	709-085-7	< 5 %	Xn	R0620
Alcool gras éthoxylé C10	106575-86-1		< 5 %	Xn	R22, R41
Ether méthylique du Diisopropyle	34290-94-8	252-154-2	< 5 %		

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX

INGESTION

CONTACT AVEC LES YEUX

CONTACT AVEC LA PEAU

INHALATION

RENNER À L'EAU.

EN CAS DE RESPIRATION, CONSULTER UN MÉDECIN.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, d'urgence quel moyen d'extinction peut être utilisé : mousse, poudre, extincteur à eau, extincteur à CO₂, Eau, poudre.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'opération d'urgence, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

PRÉCAUTIONS STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MATÉRIELS DE PROTECTION

LIMITES D'EXPOSITION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une tenue à protection sans prendre de risque. Éviter le liquide d'entrer dans les yeux, le nez, la bouche, le nez et les vêtements.

Laver abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau.

En cas de respiration, consulter un médecin.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS MANIPULATION

Eviter le contact avec le sol et les eaux. Déchetter, dans un seau, et jeter à l'eau à proximité.

CONSEILS D'UTILISATION

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

Conserver à l'abri de la chaleur, à l'abri de la lumière.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Température de stockage recommandée : 5°C - 40°C.

MATÉRIELS INCOMPATIBLES À ÉLOIGNER

Non applicable.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

	CONTEXTE PROFESSIONNEL	CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations
PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE St FRANCOIS La clinique St François de Haguenau assure des soins dans les domaines de : - la médecine interne et l'endocrinologie, - la chirurgie orthopédique et traumatologique, - la chirurgie digestive, - l'endoscopie, - la chirurgie urinaire, - la chirurgie vasculaire, - la chirurgie dermatologique et esthétique, - la chirurgie gynécologique, - la chirurgie oto-rhino-laryngologique (ORL) - l'ophtalmologie Elle dispose d'un bloc opératoire avec 7 salles. Les séjours pour les patients peuvent se dérouler en hospitalisation complète ou en ambulatoire. Un service d'imagerie médicale et le suivi des analyses médicales complètent la prise en charge des patients. La stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables (DMR), utilisés dans l'ensemble des services, est réalisée par le service de stérilisation de la clinique.		



**SITUATION PROFESSIONNELLE : bionettoyage à la vapeur d'une chambre hospitalière
au départ du patient**

Agent qualifié en bionettoyage, vous êtes affecté au service de médecine.

Vous devez assurer le bionettoyage à la vapeur d'une chambre, au départ d'un patient.
Il s'agit d'assurer au futur patient un environnement propre visuellement et microbiologiquement, afin de prévenir les infections nosocomiales croisées.

Vous avez à disposition le matériel et le produit adapté.

Vous effectuerez un contrôle de votre travail.

BLOC 2 : Contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

BIONETTOYAGE

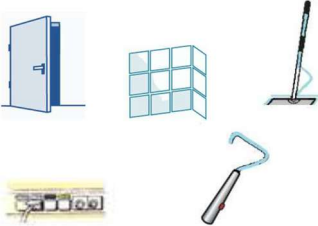
Compétences		Indicateurs d'évaluation	Savoirs associés et supports de cours
C2.1	Réaliser des techniques de bionettoyage	Prise en compte des bonnes pratiques d'hygiène appliquées dans l'entreprise ou la structure d'intervention	- Méthodes de lutte contre les biocontaminations (Affiche de sensibilisation à l'hygiène des mains / CPIas) - Techniques professionnelles (Protocole de bionettoyage à la vapeur) (Protocole de contrôle qualité d'un bionettoyage des surfaces)
		Respect strict de chaque élément composant le protocole et le mode opératoire de bionettoyage	
		Maîtrise des techniques manuelles et mécanisées de nettoyage-désinfection et de bionettoyage conformément aux protocoles et aux modes opératoires	
		Prélèvement microbiologique réalisé conformément au protocole et mode opératoire	
C1.1	Organiser son intervention professionnelle	Prise en compte de la nature des salissures, des dégradations, des dysfonctionnements, des revêtements et des matériaux	- Salissures et dégradations - Facteurs d'efficacité des opérations de nettoyage - Revêtements et matériaux
		Préparation conforme des matériels, des produits et des consommables	- Techniques professionnelles
C2.3	Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail	Repérage des dangers et identification des risques pour le professionnel	- Secteurs à risques (Classement des zones à risques en établissement de soins)
C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur	Compte rendu écrit ou oral conforme aux instructions données par la hiérarchie	- Démarche qualité (Traçabilité de l'entretien du nettoyeur vapeur)

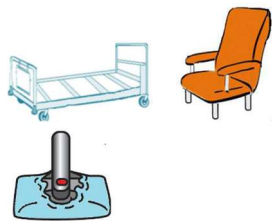


Document 2 : Protocole de bionettoyage à la vapeur d'une chambre au départ d'un patient

PROTOCOLE Version 1/2024	<u>BIONETTOYAGE À LA VAPEUR D'UNE CHAMBRE</u> <u>AU DÉPART D'UN PATIENT</u>
Service de médecine	Tenue professionnelle : Pantalon- tunique- sabots- charlotte- gants à usage unique- lunettes de sécurité Effectuer un lavage désinfectant des mains
Principe	<i>Nettoyer et désinfecter les surfaces pour éviter la biocontamination du patient entrant, suite à l'hospitalisation du patient sortant.</i>

Matériels	Consommables	Produits
Nettoyeur vapeur sur son chariot Accessoires du nettoyeur vapeur Bandeaux pour balai vapeur Housses ou bonnettes pour accessoires Lavettes microfibres : roses, bleues, vertes (selon code couleur en vigueur) Balai trapèze	Sac poubelle Papier toilette Papier à usage unique Gazes pré-imprégnées jetables	Eau du réseau Séquestrant calcaire SV 20 Solution hydroalcoolique Détergent détartrant désinfectant à pulvériser (pour WC)

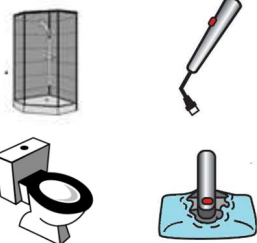
Surfaces et matériels	Mode opératoire
 	Préparation au niveau de la chambre et salle de bain - Préparer le mélange eau + séquestrant (10 mL pour 5 L d'eau). - Remplir le réservoir du nettoyeur vapeur. - Brancher l'appareil et appuyer sur l'interrupteur. - Appuyer sur le bouton de mise en chauffe de la chaudière. - Aérer la chambre. - Évacuer les déchets. - Tirer la chasse d'eau. Pulvériser le détergent désinfectant détartrant à l'intérieur des WC, le répartir à l'aide de la brosse et laisser agir. - Évacuer les draps, serviettes et tout autre objet résiduel. Nettoyage de la chambre - Choisir l'accessoire adapté à la surface à nettoyer et l'insérer. - Purger le flexible en ouvrant le débit vapeur jusqu'à l'apparition de la vapeur (environ 15 secondes). - Placer la bonnette ou la housse adaptée. - Ajuster le débit de vapeur en fonction du matériau de la surface à traiter et de l'accessoire utilisé. - Travailler du haut vers le bas, du plus propre au plus sale - Respecter une vitesse de passage des accessoires sur les surfaces de 10 cm/seconde - Changer de housse, bonnette, dès saturation



- Traiter les parois (portes, murs) et les vitres, avec le balai vapeur.
- Passer sur le bandeau électrique et la rampe lumineuse, avec la buse contact.
- Nettoyer les équipements et mobiliers, avec le support microfibre : lit, matelas, table de chevet, armoire, bureau, l'adaptable, roulettes, téléphone, télécommandes, sonnette.

Nettoyer les points de contact : interrupteur, poignées de porte.
Essuyer avec une microfibre bleue si traces d'humidité ou coulures.

Nettoyage des sanitaires



- Nettoyer les parois, les accessoires muraux et le mobilier de la salle de bain.
- Nettoyer la robinetterie et le lavabo, de l'extérieur vers l'intérieur.
- Essuyer avec microfibre verte.
- Nettoyer tous les éléments de la douche et son siphon.
- Brosser l'intérieur de la cuvette.
- Tirer la chasse d'eau.
- Nettoyer les WC, de l'extérieur vers l'intérieur.
- Essuyer avec microfibre rose.
- Réapprovisionner la chambre en consommables.
- Faire un balayage humide.
- Nettoyer et désinfecter le sol à l'aide du balai vapeur.
- Réaliser une friction hydroalcoolique.
- Renseigner la fiche de traçabilité.
- Entretenir le nettoyeur vapeur dans le local technique.

Document 3 : Protocole de contrôle qualité d'un bionettoyage des surfaces

PROTOCOLE Version 1/2024	<u>CONTROLE QUALITÉ D'UN BIONETTOYAGE DES SURFACES PAR MISE EN CULTURE</u>
Surfaces bio nettoyées	Tenue professionnelle : Pantalon- tunique- sabots- charlotte- Effectuer un lavage désinfectant des mains
Principe	<i>Le contrôle des opérations de nettoyage et de désinfection doit être réalisé sur des surfaces propres et sèches et si possible avant toute reprise d'activité. Cette méthode consiste à appliquer une lame gélosée sur la zone à contrôler. Les MO présents sur la zone adhèrent à la surface de la gélose.</i>

Matériels	Consommables	Produit
Feutre marqueur indélébile Étuve	Lames gélosées double face ATL® avec neutralisant	Solution hydroalcoolique

Matériel	Mode opératoire
   	Se laver et/ou se désinfecter les mains. Dévisser le bouchon et retirer l'ensemble bouchon-lame du flacon. Ne jamais toucher les faces gélosées avec les doigts. Plier la lame au niveau de l'articulation et appliquer la gélose sur la surface à contrôler pendant 10 secondes, en exerçant une légère pression (ne pas écraser la gélose). Répéter l'opération avec la 2ème surface de la gélose, à proximité de la 1ère empreinte. Replacer l'ensemble bouchon-lame dans le flacon. Identifier le flacon : date, surface contrôlée, nom de la pièce, à l'aide du feutre. Incuber à l'étuve selon les recommandations du fournisseur. Nettoyer et désinfecter la surface après prélèvement.

Document 4 : classement des zones à risques dans un établissement de soins

Un établissement de soins est classé en 4 zones, suivant le risque infectieux encouru.

Une zone est un espace géographique délimité, dans lequel le patient ou le matériel peut être exposé à une contamination microbienne.

Il peut exister plusieurs zones dans un même service.

ZONES	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4
Risque infectieux	<i>Très faible risque infectieux</i>	<i>Risque infectieux</i>	<i>Haut risque infectieux</i>	<i>Très haut risque infectieux</i>
Types de locaux	Locaux non fréquentés par des patients	Locaux très fréquentés où se croisent les visiteurs, les personnels, les patients et les matériels (= les circuits) et dont l'activité est peu contaminante	Locaux très fréquentés où se croisent les circuits et dont l'activité entraîne un risque de contamination	Réalisation d'actes chirurgicaux
Objectifs du nettoyage	Garder la propreté visuelle des lieux	Conserver la propreté visuelle et microbiologique (selon un taux modéré)	Assurer la propreté microbiologique à un taux strict	Obtenir un environnement microbiologique maîtrisé. Éviter la propagation des micro-organismes « MO »
Type de nettoyage	Nettoyage ordinaire quotidien	Bionettoyage quotidien	Bionettoyage au moins quotidien	Bionettoyage pluri-quotidien
Exemples de services	- Service administratif - Service technique - Hall d'accueil - Maison de retraite	- Couloirs, salles d'attente - Service de maternité - EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) - Médecine et chirurgie - Service de stérilisation (zone stérile)	- Secteur d'endoscopie - Réanimation - Urgences - Hémodialyse	- Bloc opératoire - Services pour grands brûlés - Services de soins aux immuno-déprimés. - Bloc obstétrical

☞ les champs d'application de chaque zone à risque sont donnés à titre indicatif. C'est à l'établissement de santé de déterminer le niveau de risque.

☞ Retrouver la zone dans laquelle, l'agent de bionettoyage de la situation professionnelle, intervient.

Document 5 : Traçabilité de la maintenance du Nettoyeur Vapeur SaniVap SP 400

	Traçabilité de la maintenance du Nettoyeur Vapeur SaniVap SP 400 N°400-014-78	Version 1/2024
--	--	----------------

Dates	Entretien après chaque utilisation (Oui/Non)					Entretien régulier	Entretien Mensuel	Visa
	Séquestrant calcaire SV 20	Câble et prise électriques	Flexible vapeur	Accessoires	Carrosserie, Roulettes, Chariot, Range-accessoires	Joint	Chaudière et Réservoir d'eau	
	Ajout	Bon état	Bon état, Nett.ext	Bon état Secs et Propres	Bionett. externe	Intègres et lubrifiés	Vidangés	
Le : 11/10/25	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	VL
Observations	Les joints sont en bon état mais ne sont pas lubrifiés.							
Le								
Observations								
Le								
Observations								
Le								
Observations								
Le								
Observations								

L'apprentissage par simulation

Source : <https://www.ifits.fr/fr/points-forts/apprentissage-par-simulation>

ifits : Institut de Formation Inter hospitalier Théodore Simon, île de France

L'apprentissage par simulation est une méthode pédagogique active, basée sur l'analyse réflexive d'une activité de simulation. Elle est complémentaire des travaux pratiques et peut permettre le transfert des compétences dans des situations différentes de celles dans lesquelles elles ont été apprises. Les stratégies d'enseignement qui seront développées permettent de considérer les conséquences des actions réalisées (coût et considérations éthiques).

Objectifs

- Communiquer
- Analyser et avoir un recul sur les pratiques professionnelles
- Implication renforcée, regard sur l'impact de la pratique professionnelle

Modalité d'application

- En groupe de 6 à 8 apprenants
- Elle est précédée d'un briefing qui explique la méthode et donne les éléments indispensables pour permettre la mise en action d'un scénario
- Les élèves déroulent une prestation dans un contexte professionnel incluant des personnages simulés (joués par un/des comédiens). Ils sont observés par des spectateurs cachés et peuvent être filmés durant leur intervention.
- Après ce scénario, un débriefing est réalisé avec les formateurs et les autres apprenants qui ont été observateurs de la scène (les bandes vidéo sont effacées juste après le débriefing).
- Le débriefing est le temps le plus important de la séance car il permet aux étudiants/élèves d'analyser leur pratique en situation simulée. Les maîtres mots du débriefing sont la confidentialité et la bienveillance inter-participants.

Organiser un débriefing pour aider à apprendre

En effet, le débriefing comprend classiquement :

- une première partie ayant pour but de faire exprimer le ressenti des participants. C'est le temps où les émotions s'expriment.
- la deuxième période du débriefing est une analyse des pratiques et de leurs conséquences pendant la simulation. L'accompagnement des participants permet de corriger les erreurs, de plonger dans les connaissances antérieures, les situations professionnelles rencontrées.

SIMULATION de BIONETTOYAGE EN CHAMBRE HOSPITALIÈRE

Compétences :

C1.1 Organiser son intervention professionnelle

C2.1 Réaliser des techniques de bionettoyage

C2.2 Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail

C2.5 Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

Situation professionnelle

Agent qualifié en bionettoyage, vous êtes affecté au service de cardiologie.

Vous devez assurer le bionettoyage quotidien de la chambre d'hospitalisation de Monsieur X.

Il s'agit d'assurer au patient un environnement propre, visuellement et microbiologiquement, afin de prévenir les infections nosocomiales. Vous avez à disposition le matériel et les produits adaptés. Vous effectuerez un contrôle de votre travail.

Lieux : Plateau technique, chambre d'isolement avec ameublement et éléments de décors	
Matériel nécessaire	
EPI (gants, masque, tenue adaptée) Lavettes de couleurs rouges, vertes et jaunes. Seaux, Chariot de lavage	Solution hydroalcoolique Détergent-désinfectant acide Détergent-désinfectant neutre
Acteurs et scénario	
Acteurs : 1 chef d'équipe – 1 patient alité – 1 visiteur Élève : Agent qualifié de bionettoyage	Observateur : Reste de la classe
Scénario : Chef d'équipe lui explique la prestation demandée avec du vocabulaire professionnel Agent entre dans la chambre Monsieur X demande ce qu'il se passe. Il se plaint qu'il a froid, qu'il a mal au ventre Agent procède au bionettoyage de la chambre. Son visiteur est présent pendant que vous lavez le sol	Actions attendues : Comprendre les consignes et gérer ses émotions (nettoyage de matériel resté sale) Préparer le matériel et son action Lire le protocole Frapper Se présenter Communiquer avec le patient Alerter l'Infirmière Respecter le protocole Communiquer avec le visiteur, expliquer son action

Observateurs

Points à observer :

- Respect strict de chaque élément composant le protocole et le mode opératoire de bionettoyage
- Maîtrise des techniques
- Prise en compte des règles d'hygiène
- Auto-contrôle réalisé conformément à la procédure
- Respect du rangement du matériel et du local de stockage
- Identification des caractéristiques spécifiques du secteur à risque et de la zone d'intervention
- Prise en compte des contraintes de la zone d'intervention
- La communication patient/agent qualifié en bionettoyage
- La communication chef équipe/agent
- La communication visiteur/agent

Fiche 1 : Chef d'équipe

Vous expliquez les consignes et les objectifs de la prestation à réaliser.

Vous lui donnez le protocole et lui demandez de nettoyer les seaux qui n'ont pas été rincés par l'agent de nuit

Vous insistez sur le respect strict du protocole. Un contrôle microbiologique sera réalisé par l'hygiéniste.

Fiche 2 : M. X

Vous êtes M.X ; vous êtes alité et souffrez de douleurs au ventre.

Vous demandez s'il s'agit de l'infirmière car vous avez mal au ventre. Vous lui demandez ce qu'il vient faire.

Quand votre visiteur arrive vous demandez qu'il rentre.

Fiche 3 : Visiteur

Vous frappez à la porte pendant que l'agent est en train de laver le sol

Vous demandez à l'agent si vous pouvez entrer et ce qu'il a déjà fait.

La certification (tableau synthétique)

EP1 Techniques de nettoyage et de remise en état Coefficient 9 (dont 1 pour le chef d'œuvre)	EP2 Qualité des prestations et maîtrise des risques Coefficient 7
BLOC 1 : Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état	BLOC 2 : contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux
CCF	CCF
C1.1 organiser son intervention professionnelle C1.2 réaliser des opérations d'entretien courant manuelles C1.3 réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées C1.4 superviser des opérations de nettoyage robotisées C1.5 réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées C1.6 mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau	C2.1 réaliser des techniques de bionettoyage C2.2 intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail C2.3 appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail C2.4 appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité C2.5 adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur
<u>Partie A - Techniques d'entretien courant</u> Évaluation pratique : bilan de l'immersion en milieu professionnel (PFMP) sur les opérations d'entretien courant manuelles et mécanisées Période : dernière année de formation Évaluateurs : tuteur et enseignant de spécialité Chaque partie est notée sur 80 points <u>Partie B - Techniques de remise en état</u> Évaluation pratique et orale : durée 2h20 dont 20 min d'oral ▪ Situation professionnelle en établissement de formation ▪ Réalisation d'opérations manuelles et mécanisées de remise en état et opération de maintenance de premier niveau ▪ Oral max de 20 min pour justifier ses choix de son intervention et une question sur la robotisation des prestations de propreté ▪ Évaluateurs : enseignant de spécialité + un professionnel	<u>Partie A - Bionettoyage et prévention en secteurs à risques</u> C2.1, C2.2, C2.3 et les savoirs associés correspondants Évaluation pratique et orale : durée : 2h20 dont 20 min d'oral ▪ Situation en établissement de formation ▪ Pratique : Situation professionnelle où le candidat analyse les risques, applique des mesures de prévention et réalise des techniques de bionettoyage ▪ Oral : questions pour justifier des choix Partie A sur 80 points et partie B sur 60 points <u>Partie B - Qualité des prestations</u> C2.4, C2.5 et les savoirs associés correspondants Évaluation orale 30 min à partir de 2 Fiches descriptives de situations observées en milieu professionnel - L'une sur la démarche qualité et environnementale - L'autre sur la Communication professionnelle Exposé du candidat sur ces 2 fiches : 10 min + Entretien : 20 min Évaluateurs : enseignant de spécialité + professionnel

Exemple de fiches descriptives pour l'épreuve EP2 partie B :

Fiche de préparation à l'EP2 : Qualité des prestations et maîtrise des risques PARTIE B : Qualité des prestations

C2.4	Appliquer la démarche de qualité et environnementale dans le cadre de son activité
C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

FICHE DEMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENTALE

Contexte d'intervention	
Politique RSE de l'entreprise	
Procédures utilisées	
Description de la situation observée	
Technique d'entretien mise en œuvre	
Type de surface d'intervention	
Contrôles effectués	
Documents complétés	
Type de déchets générés	
Anomalies rencontrées	

NOM et Prénom de l'élève :

Date de PFMP :

Nom de l'entreprise :

C2.4	Appliquer la démarche de qualité et environnementale dans le cadre de son activité
C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

FICHE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Contexte d'intervention	
Personnes rencontrées	
Outils de communication mis à disposition de l'entreprise	
Description de la situation de communication	
Description de l'action menée auprès du client ou de l'utilisateur	
Type / fonction du client ou utilisateur	
Informations transmises	
Outils de communication utilisés	
Compte rendu écrit ou oral réalisé pour l'entreprise	

NOM et Prénom de l'élève :

Date de PFMP :

Nom de l'entreprise :

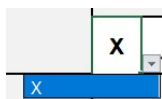
Philosophie d'élaboration des grilles

Chaque grille d'évaluation (EP1 A, EP1 B, EP2 A, EP2 B) liste les compétences évaluées pour l'épreuve.

Les grilles se présentent pour chaque compétence sous forme de plusieurs paliers à franchir, permettant de situer le niveau de maîtrise de la compétence atteint par le candidat. Le dernier palier positionne le candidat au maximum des points dédiés à la compétence évaluée.

Compétence évaluée	Total		0/5
	Palier 4		5 points
	Palier 3		4 points
	Palier 2		3 points
	Palier 1		2 points

Il s'agit de cocher le niveau correspondant au candidat à l'aide du menu déroulant :



Le chiffrage des points est automatique et se reporte sur le bordereau de synthèse.

BLOC 1

BLOC 2

En jaune : jauge en % de maîtrise des compétences du bloc

Barème en % donné à la compétence
Note par compétence
% atteint de la compétence

Schéma pour visualiser le niveau atteint sur l'ensemble des compétences

Identification du candidat à compléter sur la fiche synthèse. Les éléments se compléteront automatiquement sur les autres fiches

Profil compétences BLOC 1

Profil compétences BLOC 2

CAP PROPRETE ET PREVENTION DES BIOCONTAMINATIONS Epreuve E3

Académie de :
Année scolaire :
NOM et prénom du candidat :
Etablissement scolaire :

Sous-épreuve EP1 - BLOC 1 - Techniques de nettoyage et de remise en état

La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 1 évaluées par sondage des savoirs faire et des savoirs associés de ce bloc

Compétence	Barème	Note	%
C1.1 Organiser son intervention professionnelle	10	0	0%
C1.2 Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles	15	0	0%
C1.3 Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées	15	0	0%
C1.4 Superviser des opérations de nettoyage robotisées	12	0	0%
C1.5 Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées	15	0	0%
C1.6 Mettre en oeuvre des opérations de maintenance de premier niveau	13	0	0%
%age d'acquisition du bloc 1 :	160	0,0%	0%

Sous-épreuve EP2 - BLOC 2 - Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnel et environnementaux

La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 2 évaluées par sondage des savoirs faire et des savoirs associés de ce bloc

Compétence	Barème	Note	%
C2.1 Réaliser des techniques de bionettoyage	15	0	0%
C2.2 Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail	13	0	0%
C2.3 Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail	12	0	0%
C2.4 Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité	10	0	0%
C2.5 Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur	10	0	0%
%age d'acquisition du bloc 2 :	140	0,0%	0%

Vous disposez de grilles : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/AgJGBdcP3yDAWCR>

- pour les épreuves en CCF
- pour les épreuves en ponctuel
-

Mais également de grilles à utiliser en formation :

- sans les points mais avec une auto-évaluation par l'élève et un positionnement pour l'enseignant.
- Grilles bilan de compétences ou de suivi avec précision ou non du niveau de performance

CAP PROPRETE ET PREVENTION DES BIOCONTAMINATIONS Epreuve E3					
Réaliser de :					
Réaliser scolaire :					
NOM et prénom du candidat :					
Etablissement scolaire :					
Sous-épreuve EP1 - BLOC 1 : Techniques de nettoyage et de remise en état					
Le candidat organise son intervention professionnelle					
C1.1 Organiser son intervention professionnelle	18	0	0	EX	EX
C1.2 Réaliser des opérations de nettoyage manuel manuel	15	0	0	EX	EX
C1.3 Réaliser des opérations de nettoyage manuel manuel	15	0	0	EX	EX
C1.4 Réaliser des opérations de nettoyage manuel manuel	15	0	0	EX	EX
C1.5 Réaliser des opérations de remise en état manuel et manuel	15	0	0	EX	EX
C1.6 Mettre en œuvre des opérations de nettoyage manuel et manuel	15	0	0	EX	EX
Elève Xage d'acquisition de bloc 1 :	111%				
Enseignant Xage d'acquisition de bloc 1 :	111%				
Sous-épreuve EP2 - BLOC 2 : Contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux					
Le candidat organise son intervention professionnelle					
C2.1 Réaliser des techniques de nettoyage	15	0	0	EX	EX
C2.2 Identifier les spécificités de nettoyage à risque dans son secteur de travail	15	0	0	EX	EX
C2.3 Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la qualité et sécurité au travail	15	0	0	EX	EX
C2.4 Appliquer la démarche qualité et sécurité au travail dans le cadre de son secteur	15	0	0	EX	EX
C2.5 Réaliser l'hygiène et la sécurité professionnelle en fonction du secteur et de l'activité	15	0	0	EX	EX
Elève Xage d'acquisition de bloc 2 :	111%				
Enseignant Xage d'acquisition de bloc 2 :	111%				

Auto positionnement de l'élève

Positionnement de l'enseignant

- d'un fichier vide vous permettant de compléter les éléments utiles pour évaluer l'élève pendant sa formation

NOM et Prénom du candidat			
		Date	Lieu
Lieu et date de l'évaluation	Nom de l'Entreprise		
	En établissement scolaire		
COMPÉTENCE	Niveau de performance		
C1.1 Organiser son intervention professionnelle	Total 1		0 sur 10 points
			10
			8
			5
			2
	Compétence non acquise / non maîtrisée		0
C1.2 Réaliser des opérations de nettoyage	Total 2		0 sur 15 points
			15
			12

À compléter selon les attendus de l'enseignant et la progression de l'élève

Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation

Absence justifiée

L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	- Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date. - En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
	Absent à toutes les situations	- La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme. - Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement.
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	Voir procédure académique mise en place par chaque DEC.

Rappel : l'appréciation de la justification (ou non) de l'absence est dévolue au service administratif (et non à l'enseignant) sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les compétences langagières

(D'après le guide d'accompagnement du CAP AAGA et MCAD)

Les compétences langagières développent, hormis les compétences de communication, la capacité chez l'apprenant à raisonner, à construire une pensée et à fixer ses savoirs.

Il apparaît important de rappeler la nécessité d'intégrer l'acquisition des compétences langagières dans les pratiques pédagogiques, l'ensemble des disciplines y contribuant.

Comment intégrer le développement des compétences langagières dans sa pratique pédagogique afin de favoriser les échanges entre « le professionnel » et le client ou l'utilisateur ?

D'après l'intervention d'Alain BRELIVET, IEN lettres Histoire-géographie, dans le cadre du PNF 2023.

Les compétences langagières désignent un ensemble d'habiletés reliées au langage et permettant de produire et de comprendre différents discours, à l'écrit et à l'oral.

➤ **Les compétences langagières : quels enjeux ?**

a. Les enjeux dans le cadre des apprentissages.

Les compétences langagières aident à construire une pensée et fixer des savoirs. Lire, dire, écrire les choses, oblige à penser et produit de la pensée. S'exprimer, c'est aussi prendre conscience de ce que l'on sait d'où l'importance de la verbalisation.

Exemple d'application possible en classe : les retours d'expériences dans le cadre des PFMP.

Il est nécessaire que l'apprenant soit « exposé » régulièrement aux pratiques langagières, quantitativement et qualitativement.

De la même manière, dans le collectif classe, il apparaît important de montrer à l'élève comment se construit un raisonnement. Le langage permet de penser. Il s'agit d'un processus non linéaire qui passe par des hésitations, des modifications, des ajouts...

b. Les enjeux dans le cadre de la formation professionnelle.

Les compétences langagières sont essentielles pour mettre à distance et se construire une expérience :

Exemples : en CAP PPB, il est demandé à l'apprenant « d'adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur », à « relayer l'information en tant que 1^{er} niveau d'interface avec le client et l'utilisateur y compris celui en situation de handicap » ...

Les PFMP sont un terrain propice à l'apprentissage des compétences langagières, notamment dans le cadre de leur exploitation (avant / pendant / après les PFMP).

Les programmes, référentiels et définitions d'épreuves des formations professionnelles exigent la mise en œuvre des compétences langagières :

➤ Dans les énoncés de compétences ou dans leur explicitation :

Exemples : dans la « présentation synthétique du référentiel du diplôme » du CAP, en enseignement général :

« Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu », « Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier » (Français),
« Collaborer et échanger en Histoire-Géographie » (Histoire Géographie),
« Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme » (EMC),
« Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié » (Mathématiques et Physique-Chimie),
« Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté » (Prévention Santé Environnement),

Exemples : dans les référentiels du CAP PPB

« communiquer avec la hiérarchie ou les collègues en utilisant un vocabulaire technique adapté »,
« communication adaptée y compris dans une situation non prévue ou délicate », « respect des modalités de communication en vigueur dans l'entreprise » ...

Points d'attention :

- Faire prendre conscience aux élèves dans le cadre de la préparation à l'oral du CCF de ce qui est commun à d'autres situations d'oral et s'habituer à ce qui est spécifique à l'épreuve orale de l'examen.
- Ne pas imposer un cadre trop strict/modèle unique dans les apprentissages qui nuirait à la réflexion, à la construction de la pensée.
- Prévoir des moments spécifiques pour s'acclimater aux épreuves certificatives.

➤ **Quelques démarches envisageables pour développer les compétences langagières en classe**

a. Dans le quotidien de la classe, faire lire et verbaliser.

- Habituer les élèves à se servir du langage pour penser.
- Valoriser les propos des élèves, souligner qu'ils ont une valeur dans les pratiques pédagogiques.
- Faire pratiquer des micro-tâches régulières aux élèves. ▪ Exemple : demander à un ou une élève de reformuler ce que l'autre a dit : « qu'est-ce qui, dans le texte lu, t'amène à dire cela ? »
- Faire pratiquer des écrits de travail / réflexifs. ▪ Exemple : « qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui que je ne connaissais pas ? »
- Avoir du recul sur sa pratique pédagogique en se posant la question suivante : « pour chaque séance, ai-je été attentif ou attentive à cette exigence ? ».

b. Pratiquer des productions plus denses, plus régulières, plus variées.

- Réfléchir, au sein des équipes pédagogiques, aux activités langagières que l'on va mettre en œuvre (avec leurs points communs et leurs spécificités selon les disciplines).
- Proposer des travaux de groupes renouvelés.

Exemple 1 : un document différent étudié par groupe, mais qui ne sera pas lu par les autres groupes, avec restitution devant la classe par un membre du groupe.

Exemple 2 : exposé par un ou une élève, « coaché » ou « coachée » au préalable par un groupe de camarades (rôle tournant sur l'année).

- Éprouver l'intérêt d'une construction de la pensée par la mise en mots.

Exemple 1 : élaboration collective d'un schéma à partir d'une problématique générale (avec ses phases de tâtonnement)

Exemple 2 : écriture longue (réécriture, trop peu pratiquée dans le système scolaire, alors qu'elle est utilisée dans la vie quotidienne ou professionnelle) :

- Faire écrire en passant par l'oral : on enregistre celui ou celle qui parle, et on transcrit à l'écrit (transcription directe possible) puis travail spécifique sur l'écrit (l'oral et l'écrit ayant leur propre dynamique et leur propre grammaire)
- Filmer les élèves en TP : explique-moi ce que tu dois faire / ce que tu es en train de faire / comment ferais-tu pour... / comment ferais-tu si...
- Demander aux élèves de s'enregistrer : possibilité de retour entre pairs sur la production.
- Exploiter les PFMP : une occasion, notamment, de mobiliser des situations qui ont interpellé les élèves, par exemple du côté des relations entre les professionnels ou professionnelles et les clients ou usagers.

Les compétences psychosociales

Ces compétences englobent des dimensions cognitives, émotionnelles et sociales. Elles jouent un rôle décisif dans la capacité des élèves à faire face aux défis quotidiens, à établir des relations positives et à construire un bien-être global.

En France, si les CPS ne sont pas toujours nommées en tant que telles, elles sont pourtant déjà présentes dans de nombreuses pratiques pédagogiques, notamment en lycée professionnel, où la pédagogie de projet est historiquement ancrée.

Trois constats majeurs issus de la recherche :

- Les apprentissages ne se limitent pas à l'école : le développement des compétences, y compris psychosociales, s'effectue aussi en dehors de l'appareil de formation (famille, milieu associatif, entreprise...).
- Les CPS sont transversales : elles traversent les disciplines académiques, tout en constituant parfois des objets spécifiques d'apprentissage.
- Elles doivent être intégrées dans les référentiels de formation : pour éviter qu'elles soient reléguées à des activités périphériques ou extra-scolaires.

En définitive, **la construction de parcours formatifs solides, l'attention au bien-être, à la sécurité affective, à la capacité à croire en soi sont des conditions indispensables à toute entreprise d'apprentissage.** Les CPS ne doivent pas être perçues comme une injonction supplémentaire, mais comme un levier au service de la réussite de tous les élèves, en complémentarité des apprentissages fondamentaux.

- ❖ Voie professionnelle : Mission sur les compétences psychosociales en lycée professionnel Juin 2024 (IGESR)
- ❖ Approche intégrée des CPS par Damien Tessier
- ❖ LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES : UN RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL À DESTINATION DES PROFESSIONNELS EXPERTS ET FORMATEURS CPS (santé publique France Mars 2025)

Catégories	CPS générales	CPS spécifiques
Compétences cognitives	Avoir conscience de soi	Connaissance de soi Savoir penser de façon critique Capacité d'auto-évaluation positive Capacité d'attention à soi
	Capacité de maîtrise de soi	Capacité à gérer ses impulsions Capacité à atteindre ses buts
	Prendre des décisions constructives	Capacité à faire des choix responsables Capacité à résoudre problèmes de façon créative
Compétences émotionnelles	Avoir conscience de ses émotions et de son stress	Comprendre les émotions et le stress Identifier ses émotions et son stress
	Réguler ses émotions	Exprimer ses émotions de façon positive Gérer ses émotions
	Gérer son stress	Réguler son stress au quotidien Capacité à faire face en situation d'adversité
Compétences sociales	Communiquer de façon constructive	Capacité d'écoute empathique Communication efficace
	Développer des relations constructives	Développer des liens sociaux Développer des attitudes et des comportements prosociaux
	Résoudre des difficultés	Capacité d'assertivité et de refus Savoir demander de l'aide Résoudre des conflits de façon constructive

Tableau réalisé à partir du référentiel de Santé publique France, 2022, page 16

Les risques professionnels (partie élaborée par M Hachet de l'INRS)

Lien nuage : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/G8KtHdnK75pdCkG>

Actualité : parution du Tutoprév propreté : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204601>

Dans le cadre de la rénovation du Certificat d'Aptitude Professionnelle PPB différentes ressources sont proposées. Elles sont susceptibles d'illustrer les 2 pôles d'activités :

Pôle 1 – Techniques de nettoyage et de remise en état

Pôle 2 – Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux.

Ces ressources participent à l'atteinte des résultats attendus suivants :

- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte
- Zone de travail délimitée selon les règles de sécurité requises
- Matériels et produits identifiés
- Matériels et produits préparés pour l'intervention
- Déchets stockés dans le respect des procédures en vigueur (DASRI)
- Mesures de prévention appliquées conformément au protocole
- Tenue professionnelle adaptée
- Équipements de protection individuelle et collective utilisés en conformité
- Situation à risque identifiée
- Conduites à tenir pour protéger, faire alerter et secourir ou évacuer mises en œuvre.
- Toute procédure mise en place par l'entreprise respectée.

Ces ressources viennent, notamment, en support du développement des compétences :

2.2 - « *Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail* »

2.3 - « *Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail* »
et des savoirs associés concernés.

Elles permettent aussi de contribuer à la réussite de l'un des critères (voire indicateurs) d'évaluation communs aux compétences de réalisation :

- Prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité selon la technique à réaliser
- Utilisation des moyens de prévention mis à disposition
- Prise en compte des contraintes de la zone d'intervention
- Utilisation des moyens de prévention et de protection collective et individuelle mis à disposition
- Respect des procédures, des protocoles adaptés au secteur à risques
- Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités
- Repérage des dangers et identification des risques pour le professionnel
- Mise en œuvre des mesures de prévention définies par l'entreprise d'accueil selon le lieu et la nature de l'intervention
- Prise en compte effective des risques liés à la coactivité
- Signalisation et balisage conformes de la zone d'intervention
- Transmission d'informations dans une situation à risques
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Participation effective aux consultations relatives à la démarche de prévention

PFMP avec convention (et 4 annexes dont l'annexe pédagogique) – PFMP à l'étranger –

D'après la fiche de la formation professionnelle, DGESCO, 2022 et actualisation - Éduscol.

Modèle de convention 2023 de PFMP avec ses 4 annexes _ éduscol : <https://eduscol.education.fr/document/51185/download>

Les dispositions qui suivent rappellent les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel et apportent des précisions sur les modalités pédagogiques de leur préparation, déroulement et exploitation, dans un cadre réglementaire rénové. Elles concernent les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires dans les formations sous statut scolaire conduisant à un diplôme professionnel tel le CAP.

Définition, objectifs et principes des PFMP

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'éducation : « Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. » La **circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016** stipule que l'organisation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel a pour objectif de valoriser les effets positifs de l'alternance sous statut scolaire. Une formation professionnelle de qualité repose nécessairement sur les principes d'une alternance collaborative qui associe l'équipe éducative, le milieu professionnel et l'élève, et qui bénéficie de l'accompagnement des corps d'inspection.

La planification des PFMP

Pour le CAP, l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations aux CAP sous statut scolaire, définit la durée totale des périodes de formation en milieu professionnel de douze à quatorze semaines, en fonction de la durée fixée par l'arrêté de création de la spécialité. La répartition de ces périodes dans l'année scolaire relève de l'autonomie des établissements, de même que la modulation du nombre de semaines pour chaque année, dans le respect de la durée totale sur le cycle prévue pour chaque spécialité.

La circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 précise que les équipes pédagogiques de l'établissement, sous la coordination du directeur ou de la directrice délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques, déterminent ensemble les durées et les dates de chaque période, en tenant compte des spécificités des secteurs professionnels et des métiers, des capacités locales d'accueil des entreprises, ainsi que des projets pédagogiques. Elle souligne également que les établissements recourant au tissu économique d'un même secteur géographique ont tout intérêt à coordonner leurs calendriers de stages, notamment lorsque les possibilités locales sont étroites.

Les différents acteurs impliqués dans la mise en place et le suivi des PFMP

Ces éléments sont précisés dans la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des PFMP.

- **L'élève** doit être informé(e) des objectifs de chaque période, des modalités d'évaluation ainsi que des modalités quotidiennes de la vie dans l'organisme d'accueil (horaires, règles de sécurité,

etc.). Il/elle se conforme au règlement intérieur du lieu de formation, applique les consignes de travail et respecte les règles de sécurité données par son tuteur.

Pour chaque période, l'élève évalue la qualité de l'accueil dont il/elle a bénéficié au sein de la structure, et transmet cette information à son établissement. (annexe 4)

Pour les élèves n'ayant pas l'âge requis pour effectuer des travaux réglementés, il est recommandé lors de la période de formation en milieu professionnel, de leur faire réaliser des travaux autorisés aux mineurs prévus au référentiel, en reportant à une autre période l'exercice de travaux réglementés.

- **Le tuteur ou la tutrice** joue un rôle essentiel pour la qualité de la formation en alternance.

En lien avec l'enseignant(e) référent(e), il/elle informe, notamment sur les règles de sécurité, suit, accompagne et conseille l'élève, et veille à sa bonne intégration. Il/elle confie à l'élève les activités définies dans la convention (annexe pédagogique) et participe à l'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de celles-ci. Le tuteur ou la tutrice instaure avec l'enseignant(e) référent(e) le dialogue nécessaire au suivi de l'élève et lui signale les difficultés susceptibles de mettre en échec le bon déroulement de la période : retards, absences, attitudes passives, comportements inappropriés. Il/elle apporte à l'élève l'aide nécessaire à la valorisation de la période (rapport de stage, documents non confidentiels, interview...). Il/elle répond aux sollicitations de l'enseignant(e) référent(e) sur le déroulement de la période.

Il/elle participe, conjointement avec l'enseignant(e) référent(e), en présence (ou non) de l'élève, à son évaluation formative. Il/elle réunit, le cas échéant, les conditions matérielles nécessaires à la situation d'évaluation certificative à laquelle il/elle participe.

- **Les enseignant(e)s** élaborent collectivement le projet pédagogique qui intègre la fonction et la place des périodes de formation en milieu professionnel et met en place, tout au long de la période, un suivi individualisé impliquant de veiller aux échanges d'informations entre l'organisme d'accueil et l'établissement et d'organiser avec celui-ci le temps de l'évaluation conjointe de l'élève. Ce suivi pédagogique est réalisé par l'enseignant(e) référent(e) de l'élève désigné(e) pour chaque période de formation en entreprise. Toutefois, l'implication de tous les enseignant(e)s dans l'élaboration du projet pédagogique est essentielle.

- **Le/la chef(fe) d'établissement** est responsable de l'organisation générale (recherche de lieux de formation, désignation des enseignants référents, conventionnement, etc.). Il/elle exerce une vigilance particulière sur tout risque de discrimination et veille au respect de la réglementation en vigueur. Il/elle présente au conseil d'administration le dispositif et la **convention type (cf modèle de 2023 éducol y compris les 4 annexes)**. Le conseil d'administration détermine les modalités de suivi pédagogique assuré par les enseignant(e)s référent(e)s en tenant compte des propositions des équipes pédagogiques.

L'attestation de stage, en annexe de la convention, est un document rempli par l'entreprise à chaque fin de PFMP. Ces attestations permettent de justifier de la durée effective totale de PFMP

demandée pour l'examen et deviennent les justificatifs administratifs pour les versements des allocations de stage prévues pour les élèves en voie professionnelle sous statut scolaire.

L'organisation pédagogique des PFMP

Ces éléments sont précisés dans la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des PFMP ; l'organisation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte l'accompagnement pédagogique de l'élève dans les différentes étapes de préparation, de déroulement et d'exploitation pédagogique de cette période ainsi que la qualité de la relation entre l'établissement et l'organisme d'accueil. La préparation des périodes de formation en milieu professionnel, phase déterminante pour la qualité des périodes de formation en milieu professionnel, doit s'entendre comme une activité spécifique conduite avec les élèves et nécessite un dialogue avec les entreprises d'accueil.

Si la préparation de l'élève est nécessaire quelle que soit la période de formation en milieu professionnel, la première revêt une importance toute particulière et doit faire l'objet d'un grand soin. Ainsi, à partir de la rentrée 2016, tous les élèves entrant en classe de CAP bénéficieront d'une semaine de préparation à leur première période de formation en milieu professionnel (voir circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel »). Ce temps, construit par l'équipe pédagogique et associant les partenaires du monde économique, sera utilisé pour préparer l'élève aussi bien aux attendus du monde professionnel qu'aux règles de santé et de sécurité indispensables. Cette semaine de préparation est située en amont et/ou au tout début de la première PFMP. Elle se réalise selon des modalités variées : visites d'entreprises, exposés, témoignages de professionnels ou d'élèves plus avancés dans leur cursus de formation, etc. Quelle que soit la plage retenue entre temps scolaire et temps en entreprise, l'équipe pédagogique prend part au développement de ces compétences.

La recherche des organismes d'accueil est menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, coordonnée par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles, ce qui n'exclut pas une participation des élèves à cette recherche sous réserve que celle-ci soit préparée. Cependant, les élèves en début de cycle au lycée professionnel, s'ils peuvent prendre une part active à cette recherche, sont accompagnés par leurs enseignant(e)s. L'équipe pédagogique restera vigilante quant aux éventuelles pratiques discriminatoires, quelle qu'en soit la nature, que pourrait avoir à subir l'élève.

La préparation de la convention est le moment d'élaboration d'un cadre individualisé de l'alternance sous statut scolaire. Un membre de l'équipe pédagogique, de préférence le/la professeur(e) référent(e) fixe avec le tuteur/la tutrice les activités ou les tâches qui seront confiées à l'élève en référence aux objectifs de formation exprimés en compétences à développer ou à acquérir, à la progression pédagogique, aux éventuels travaux réglementés, les modalités d'accompagnement et de suivi de l'élève. Il/elle informe, dès cette phase, le tuteur/la tutrice des conditions d'évaluation formative et certificative : rôle du tuteur/de la tutrice dans l'évaluation et critères, voire grille d'évaluation.

Tous ces éléments sont formalisés dans la convention de stage, véritable «contrat de formation» entre l'établissement et l'organisme d'accueil. L'enseignant(e) référent(e) et le tuteur ou la tutrice en sont par conséquent signataires. La signature de l'enseignant(e) référent(e) ne l'engage que pour ce qui le concerne, c'est-à-dire les stipulations pédagogiques de la convention. La convention de stage est signée par l'élève s'il/si elle est majeur(e), ou par son/sa représentant(e)

légal(e), s'il/si elle est mineur(e). Une visite préalable à la période de formation en milieu professionnel, destinée à préparer l'intégration de l'élève dans l'organisme d'accueil, organisée par un enseignant, de préférence l'enseignant(e) référent(e), peut être utile.

Le suivi de la période de formation en milieu professionnel est assuré par l'enseignant référent.

Les **visites de suivi** visent à s'assurer du bon déroulement de la période, à affiner ou recadrer, le cas échéant, les objectifs de formation et à faire le point sur les activités de l'élève.

Les **visites d'évaluation formative** sont conduites pour toutes les séquences de stage. Cette évaluation prend la forme d'un bilan réalisé avec le tuteur ou la tutrice et avec l'élève. Des documents permettant une structuration ou une continuité du suivi peuvent être réalisés : supports d'observation, livret de suivi en ligne, etc. Un ordre de mission doit être établi par le/la chef(fe) d'établissement pour chacune de ces visites. Dans la mesure du possible, des visites en binôme peuvent être organisées, notamment pour accompagner un(e) enseignant(e) débutant(e).

Les objectifs, modalités, formes et critères des **évaluations certificatives** sont précisés dans le règlement d'examen et définitions d'épreuves en annexe de l'arrêté définissant chaque spécialité de diplôme, y compris quand une ou des situations d'évaluation sont organisées en entreprise, notamment à l'occasion d'une PFMP. Dans ce cas, l'évaluation certificative est assurée par l'enseignant(e) de spécialité, conformément aux définitions d'épreuves annexées à l'arrêté de spécialité. La participation active des tuteurs et tutrices d'entreprise à **l'évaluation conjointe des compétences doit être favorisée** dans toute la mesure du possible, ce qui suppose qu'ils soient informés très en amont par l'enseignant(e) référent(e) des modalités et des critères de cette évaluation.

La restitution des expériences vécues par l'élève, au regard des objectifs assignés à la PFMP, contribue au développement ou à la consolidation de leurs compétences, cette approche réflexive étant en soi formative. Aussi, il est important d'organiser ce retour dans l'établissement, pour valoriser et exploiter le vécu en entreprise selon les manières choisies par l'équipe pédagogique (présentation orale, jeu de rôles, questionnaire d'explicitation, etc.).

L'évaluation de la qualité de l'accueil incombe à l'élève en vertu de l'article L. 124-4 du code de l'éducation. Elle constituera pour l'équipe éducative un élément de connaissance pour adapter, si besoin, ses relations avec la structure concernée. (annexe 4 et rôle du RBdE)

L'élève en situation de handicap

Ces éléments sont précisés dans la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des PFMP. La période de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une vigilance particulière en ce qui concerne l'élève en situation de handicap, pour qui elle est l'occasion de confronter son projet aux réalités du monde professionnel.

Le lieu de l'organisme d'accueil, en milieu ordinaire ou protégé, et les modalités d'organisation de la période sont choisis et précisés par l'équipe pédagogique, en référence au projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les aménagements spécifiques au poste de travail et les

activités réalisées par l'élève sont négociés avec l'organisme d'accueil et formalisés dans la convention de stage.

Le lieu, les activités, les dates, les horaires de travail, les modalités des périodes de présence en entreprises sont modulables en référence au PPS pour un élève en situation de handicap et en référence au parcours de formation pour un élève en CAP 3 ans.

Les PFMP à l'étranger

Ces éléments sont précisés dans la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des PFMP. Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent être organisées à l'étranger et doivent être encouragées. Pour leur mise en œuvre, il convient de se reporter à la circulaire n° 2003-203 du 17 novembre 2003 relative à la convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux 3 et 4. Des évaluations certificatives peuvent également être réalisées à l'étranger, dans le cadre du contrôle en cours de formation, lorsque la définition de l'épreuve le permet.

Le décret n° 2019-907 du 30-8-2019 et les arrêtés du 30-8-2019 portant sur la création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro au CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet des métiers d'art créé une unité facultative mobilité validant lors de la préparation à l'un de ces diplômes les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger. Une attestation dénommée MobilitéPro, jointe au diplôme, est délivrée aux candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de l'unité facultative de mobilité et qui ont présenté avec succès les épreuves de la spécialité du diplôme pour lequel ils se sont portés candidats. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de l'unité facultative mobilité et la définition de l'épreuve figurent en annexe de ces arrêtés.

Livret de formation : intérêt d'avoir un livret de formation

Différence entre livret de formation, livret d'apprentissage et livret de suivi

Type de livret	Définition	Réalisation par	Utilisation dans le cycle de formation
Livret de formation	Livret qui précise les compétences visées pour le diplôme préparé. Il permet de suivre les compétences mobilisées tout le long de la formation en établissement et en entreprise.	Académie / Etablissement	En établissement et en PFMP
Livret de suivi de PFMP	La période de formation en milieu professionnel n'est pas un moment isolé et déconnecté de la formation au lycée : elle contribue à renforcer, à compléter, à préciser les acquisitions réalisées déjà dans l'établissement. Il est nécessaire de mettre au point un livret de suivi de PFMP pour aider l'élève à noter les activités et découvertes réalisées en entreprise. Une convention de stage avec les 4 annexes est nécessaire pour toute PFMP. Une attestation de PFMP est obligatoirement délivrée en fin de chaque PFMP. Il peut y avoir des documents liés à l'évaluation formative ou certificative de chaque PFMP.	Académie / Etablissement	Lors des PFMP
Livret d'apprentissage	Le livret d'apprentissage est un document de liaison et de suivi. Il a pour but de : • Coordonner les actions de formation en entreprise et en établissement sur la base du contrat de co-formation. • Organiser la traçabilité de la formation et du suivi de l'apprenant en entreprise et en établissement. • Favoriser la communication entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et les enseignants/formateurs. Idem pour le livret du stagiaire en formation continue	Académie / Etablissement	En établissement et en entreprise
Livret scolaire	Le livret scolaire a pour objectif de permettre aux jurys lors des délibérations de mieux prendre en compte le travail effectué par les élèves au cours de leur scolarité en classes de première et deuxième année du certificat d'aptitude professionnelle. https://www.education.gouv.fr/bo/2010/42/mene1025767n.htm	National	En établissement

Chaque académie choisit d'élaborer un livret en fonction des besoins et du relationnel avec les partenaires professionnels. Ce livret est d'autant plus utile voire nécessaire lors de la mise en place d'un nouveau diplôme.

Un document de suivi individualisé d'acquisition progressive des compétences (en établissement et en entreprises) est nécessaire pour que chaque enseignant sache où en est chaque élève dans son parcours de formation. Les grilles de synthèse peuvent concourir à ce suivi.

Équipements

Une liste de matériels et équipements est proposée sur le lien suivant :

Nuage : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/kcD4rWkb7EG4rpd>

Les élèves doivent être initiés à la gestion des stocks, à la sécurité, à la maintenance de premier niveau tout comme à la maîtrise des techniques.

Une approche d'utilisation de l'inventaire peut devenir un contexte pour faire le constat des matériels et produits qui sont présents, qui sont à réparer, à renouveler ...

Un suivi du parc machines avec les photos permet une appropriation des matériels comme du vocabulaire professionnel. Il en est de même pour le lieu de stockage et son aménagement.

L'approche visuelle peut aussi répondre à certains besoins d'apprenants (allophones mais pas que ...).

Des démarches pédagogiques sont à mettre en place par chaque enseignant. C'est pourquoi cette liste est sur un format de fichier xls pour répondre et s'adapter au choix de l'enseignant.

Pour les produits, certains pourront être supports d'appréhension du risque chimique (idée de co-intervention avec le professeur de physique-chimie).

Il faut aussi privilégier l'accès aux expérimentations pour visualiser l'effet de tel ou tel produit soit aux laboratoires soit dans une zone dédiée dans l'atelier du CAP PPB aussi bien pour la chimie que pour la microbiologie.

Conclusion

Les contenus, objectifs et modalités de cette formation au CAP PPB ont été soigneusement définis en collaboration avec les partenaires professionnels, assurant ainsi leur pertinence par rapport aux besoins spécifiques du secteur. Ce lien direct avec le monde professionnel permet de répondre à des enjeux locaux et de s'adapter aux demandes du territoire.

La formation post-CAP représente une formidable opportunité pour les jeunes diplômés souhaitant enrichir leur parcours professionnel comme le démontre l'exemple du lavage de vitres en hauteur avec nacelle.

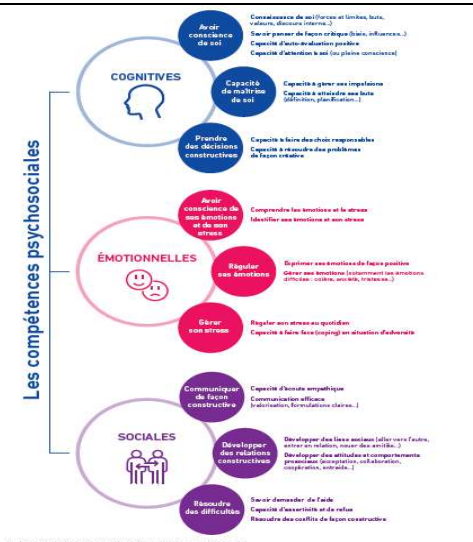
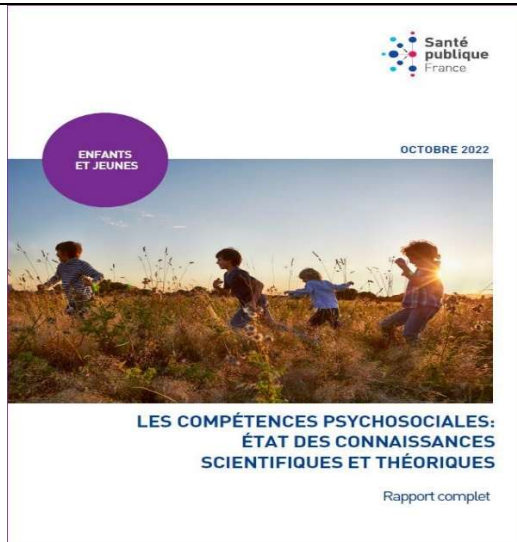
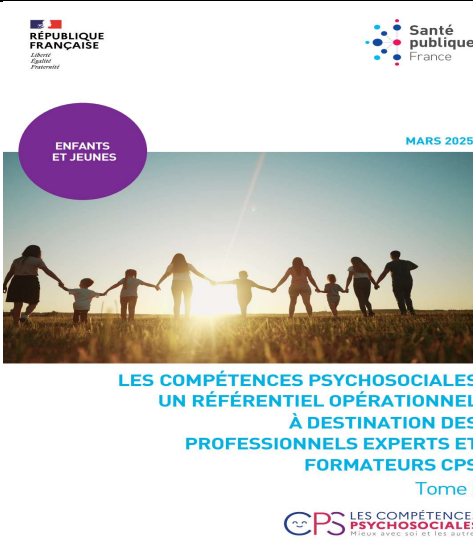
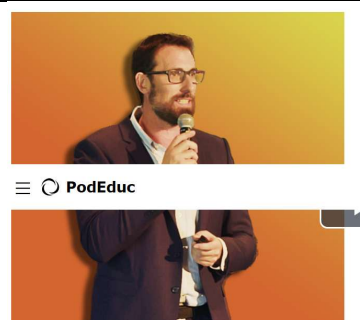
En acquérant de nouvelles compétences et en développant des savoir-faire complémentaires, ces formations permettent d'approfondir certaines compétences existantes tout en garantissant un niveau de professionnalité reconnu. Cela favorise non seulement l'insertion professionnelle, mais aussi l'adaptation des jeunes aux exigences du marché du travail d'aujourd'hui et de demain.



Des ressources pour la mise en œuvre du CAP PPB

DISCIPLINE	Utilisation en CAP PPB	Lien de la ressource
Arts Appliqués	Co-intervention Chef d'œuvre	Arts appliqués et cultures artistiques Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle
Physiques - Chimie	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1795/programmes-et-ressources-en-physique-chimie-voie-professionnelle
Français	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle
Mathématiques	Co-intervention	
LV	Nouveau référentiel	https://eduscol.education.fr/1773/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-professionnelle
Algorithmique et programmation	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1793/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-professionnelle
Consommation raisonnée	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi
Exemple de séquence et activités de classe : déploiement automatique de stores	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1795/programmes-et-ressources-en-physique-chimie-voie-professionnelle
Automatisme	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1793/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-professionnelle
Variabilité de la mesure Télémètre d'un robot	Co-intervention	https://eduscol.education.fr/1795/programmes-et-ressources-en-physique-chimie-voie-professionnelle
Compétences langagières	Co-intervention Chef d'œuvre	Page EDUSCOL sur le français en cycle 3. https://eduscol.education.fr/226/francais-cycle-3-le-langage-oral - Bien que destinées à l'école primaire, les réflexions sur les compétences langagières qui y sont sélectionnées sont d'une portée plus générale. Interventions de Sylvie PLANE, professeure émérite de Sciences du langage sur l'oral.

		• L'oral, un instrument de la pensée http://videos.education.fr/MENESR/eduscol.education.fr/2016/Ressources2016/Francais/itw_plane_L-oral_un_instrument_de_la_pensee.mp4 • Conférence sur le site d'Institut Français de l'éducation (IFE) : https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-au-plurilinguisme/oral/conference-sylvie-plane
Unité facultative de mobilité	Cet arrêté précise le référentiel et la définition de l'épreuve facultative de mobilité et fixe les modalités de délivrance et le modèle d'attestation MobilitéPro pour le CAP.	Arrêté du 30-8-2019 portant sur la création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro au CAP Décret n° 2019-907 du 30-8-2019 relatif aux dispositions du Code de l'éducation relatives à la formation et à la préparation des diplômes professionnels : modification Ce décret intègre, dans le code de l'éducation, les dispositions relatives à la durée de formation, aux périodes de formation en milieu professionnel et à la mobilité à l'international dans le cadre de la préparation des diplômes professionnels.
Compétences numériques	BO du 14 novembre 2024	Sur nuage
CAP 1, 2 ou 3 ans	Circulaire du 15 janvier 2020 (BO n°3 du 16 janvier 2020) Exemple de document pour demande de CAP 3ans (académie de Bordeaux) Vademecum pour CAP 1, 2, 3 ans	Cette circulaire précise le principe de la préparation du CAP en 2 ans, les possibilités de réduction à 1 an et d'allongement à 3 ans. Sur nuage sur nuage

CPS : définition  Le diagramme illustre les compétences psychosociales divisées en trois catégories principales : Cognitives, Émotionnelles et Sociales. Chaque catégorie est associée à des sous-compétences et des capacités. COGNITIVES - Avoir conscience de soi - Comprendre ses attitudes et les autres - Identifier ses émotions et ses stress - Prendre des décisions constructives - Capacité à gérer ses impulsions - Capacité à anticiper ses choix (planification...) ÉMOTIONNELLES - Réguler ses émotions - Exprimer ses émotions de façon positive - Recevoir des émotions (reconnaissance des émotions...) - Gérer ses stress - Réguler ses stress au quotidien - Capacité à faire face à une situation d'urgence SOCIALES - Communiquer de façon constructive - Capacité d'écoute empathique - Communication efficace - Développer des relations constructives - Développer des liens sociaux (avec l'école, avec les autres...) - Développer des attitudes et comportements positifs (coopération, collaboration...) - Résoudre des difficultés - Se servir d'exemples de la vie - Capacité d'anticipation et de réflexion 4 Les compétences psychosociales // 9 L'essentiel à savoir	CPS : rapport Santé publique France 2022  Le rapport, intitulé "LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES: ÉTAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET THÉORIQUES", est daté d'octobre 2022 et concerne les enfants et jeunes. Il est publié par Santé publique France.	CPS : rapport IGESR Rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Voie professionnelle Mission sur les compétences psychosociales en lycée professionnel N° 23-24 101A – juin 2024
CPS : référentiel opérationnel  Le référentiel opérationnel, daté de mars 2025, est destiné aux professionnels experts et formateurs CPS. Il est publié par la République Française et Santé publique France. LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES UN RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL À DESTINATION DES PROFESSIONNELS EXPERTS ET FORMATEURS CPS Tome I CPS LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES	Approche intégrée du développement des CPS  Damien TESSIER Enseignant chercheur IGA PodEduc Rechercher un média "Approche intégrée du développement des compétences psychosociales à l'Ecole" https://podeduc.apps.education.fr/video/51782-damien-tessier-approche-integree-du-developpement-des-competences-psycho-sociales-a-lecole-le-moca/	

Documentation sur les robots

- <https://podeduc.apps.education.fr/video/55495-robot-autolaveusemov/97d4ad8a90d17ac6b33a7f16f0ce6baae49ec0e39414ef5262b1a593e7b34bbc/?autoplay=true>
- Aspirateur ZACO X1000 - <https://youtu.be/BhIFH04LbkQ>
- ROBOMATIC MARVIN du fabricant Suisse WETROK : - <https://youtu.be/NuMJ6h-x058>
- <https://youtu.be/mxcbCranP7U>
- https://www.robomatic-marvin.fr/docs/AVANTEAM_Robomatic-Marvin_FR-WEB.pdf

FEP

parcours avenir (www.metier-proprete.com)



Fiche d'évaluation de risques : document FEP



Maintien de l'hygiène des locaux et lutte contre la transmission manuportée de maladies communautaires



Comprendre et mettre en œuvre le travail en continu et/ou en journée